

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°13 du 04 novembre 2025

COURRIELS DES CLUBS

- ❖ **UNION SUD DEUX-SEVRES** - U15 A7. Demande de report de la rencontre du 1^{er} novembre : **UNION SUD DEUX-SEVRES (2) / GJ ENE 79 (2)**. Pris note. Feuille de match non joué reçue.
- ❖ **G.J. CŒUR DE BOCAGE** - U15 D2B. Demande de report de la rencontre du 1^{er} novembre : **BRESSUIRE COMORIENNE / GJ CŒUR DE BOCAGE (2)**. Rencontre reportée au 22 novembre.
- ❖ **OL NIORT ST LIGUAIRE** - U11. Engagement d'une 3^{ème} équipe. Pris note, nécessaire fait.
- ❖ **S.A. MONCOUTANT**. Candidature pour l'organisation de la finale départementale du Festival PITCH U13. Pris note.

REPROGRAMMATION - POINT AU 03 NOVEMBRE 2025

Compétitions	Rencontres	Dates Initiales	Nouvelle Date
U18	FC VENISE VERTE / FC PAYS NEO CRECHOIS	04.10.2025	22.11.2025
U17 D1 A	SA MONCOUTANT / THOUARS FOOT 79	04.10.2025	22.11.2025
U17 D2 C	ENT. ASPM-LEZAY/ ES CELLES VERRINES (2)	04.10.2025	
U15 D2 A	ENT. ESSC-FCPA /SA MONCOUTANT (2)	18.10.2025	22.11.2025
	BRESSUIRE COMORIENNE /GJ CŒUR DE BOCAGE	01.11.2025	22.11.2025
U15 D2 B	US VASLEENNE / RC PARTHENAY VIENNAY (2)	27.09.2025	22.11.2025
U15 A 7	GJ ENE 79 (2) / AFP (3)	27.09.2025	
	ENT. GATIFOOT-SCAL MC (2) / GJ ENE 79 (2)	04.10.2025	22.11.2025
	UNION SUD DEUX-SEVRES (2) / GJ ENE 79 (2)	01.11.2025	
	INTERBOCAGE FC (2) / AS ECHIRE ST GELAIS (3)	01.11.2025	22.11.2025
U13 D3 D	FC HAUT VAL DE SEVRE 94 / FC CHAURAY (5)	27.09.2025	22.11.2025

PREPARATION DES CHAMPIONNATS - PHASE 2

U18 à U13

Les demandes de modifications (nouvel engagement – retrait – passage des U15 à 7 au foot à 11 ou inversement) doivent être transmises au district avant le 10 décembre.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°13 du 04 novembre 2025

ARTICULATION DES CHAMPIONNATS U13

Mise à jour en tenant compte des équipes engagées au 03 novembre 2025.

PHASE 1															
D1 AL		D2				DIVISION 3				DIVISION 4					
P.U.		A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D		
1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2		2	2	2	*2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
4		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
5		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
6		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
7		*7	7	7	7	7	*7	*7	7	7		7	7		
8			8	8	8	8	8	8	8	8					
		*Moins bon 7 ^{ème}				*2 Meilleurs 7 ^{ème}									

PHASE 2						
LFNA (3)		D1AL(10)		D2 (30)	D3 (30)	D4 (26)

TIRAGES U13

Tirages au sort effectués par Mmes REFOULANA, du club de NIORT SOUCHE, et DELAHAYE, du club de CERVEUX, le 3 novembre à PRAHECQ lors de la réunion décentralisée du District.

COUPE DE L'ANGÉLIQUE U13

Tours	N° de Match	Références	Dates	Rencontres
1/8 ^{ème}	1		13.12.2025	SA NIORT SOUCHE / FC CHAURAY (2)
	2		13.12.2025	FC BRESSUIRE (1) / FC BOUTONNAIS
	3		13.12.2025	FC CHAURAY (1) / GJ ST VARAUDAISE
	4		13.12.2025	UA NIORT ST FLORENT (2) / AS ECHIRE ST GELAIS
	5		13.12.2025	SA MONCOUTANT / FC VENISE VERTE
	6		13.12.2025	GJ PAYS MAULEONAI / UA NIORT ST FLORENT (1)
	7		13.12.2025	FC BRESSUIRE (3) / UA NIORT ST FLORENT (3)
	8		13.12.2025	FC BRESSUIRE (2) / THOUARS FOOT 79



COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°13 du 04 novembre 2025

1/4	9	V1 / V3	07.02.2026	
	10	V2 / V7	07.02.2026	
	11	V6 / V5	07.02.2026	
	12	V8 / V4	07.02.2026	
1/2	13	V12 / V09	J.14.05.2026	
	14	V10 / V11	J.14.05.2026	
Finale	15	V13 / V14	06.06.2026	



FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL PITCH U13	
RENCONTRES DU TOUR 1	
Match 1	FC VENISE VERTE / FC BOUTONNAIS
Match 2	SA NIORT SOUCHE / FC BRESSUIRE (3)
Match 3	UA NIORT ST FLORENT (3) / FC CHAURAY (2)
Match 4	FC BRESSUIRE (2) / FC CHAURAY (1)
Match 5	GJ PAYS MAULEONAI / SA MONCOUTANT
Match 6	THOUARS FOOT 79 / UA NIORT ST FLORENT (1)
Match 7	AS ECHIRE ST GELAIS / GJ ST VARAUDAISE
Match 8	UA NIORT ST FLORENT (2) / FC BRESSUIRE (1)



FUTSAL U11 - CHALLENGE FETIS - FINALE REGIONALE

La finale régionale (zone nord) se déroulera le 11 avril 2026 à LA MOTHE ST HERAY.

COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE U15

La rencontre **FC BRESSUIRE (R1) / POITIERS STADE FC (R1)** est reprogrammée le mardi 11 novembre.
Qualification des équipes de **RC PARTHENAY VIENNAY – UA NIORT ST FLORENT – ES AFP – THOUARS FOOT 79** et **GJ CŒUR DE BOCAGE** pour le tour suivant qui se déroulera le 22 novembre.

COUPE GAMBARDELLA

Qualification du **FC BRESSUIRE** pour le tour final de Ligue.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°13 du 04 novembre 2025

EXTRAIT DU PV DE LA COMMISSION REGIONALE DES JEUNES N°6 DU 21 OCTOBRE

Critérium Régional U13

Le règlement est également écrit avec la particularité de pouvoir jouer à 11 sur grand terrain lors des 3 dernières journées du championnat.

Les 50 qualifiés de chaque district devront parvenir impérativement à la Ligue avant le lundi 22 décembre 2025.

Une réunion obligatoire à PUYMOYEN et au Haillan se tiendra le samedi 10 janvier 2026, avec l'éducateur et un dirigeant de chaque équipe qualifiée.

Un courrier sera envoyé à chaque District pour fournir plus de précisions à son président et à leurs commissions jeunes.

U12

Le principe d'une compétition, orientée vers les clubs pouvant composer une équipe U12 de bon niveau, a été voté par le Comité Directeur.

Les dates retenues sont les 7 février, 4 avril et 18 avril soit en dehors des compétitions U13 de chaque District.

Les inscriptions seront libres à la Ligue avec 3 obligations :

- Avoir 2 équipes engagées en U13 (dont celle engagée en U12).
- Avoir un minimum de 14 licenciés en U12.
- Un diplôme éducateur (DF REF ou jeunes) pour le responsable.

Un questionnaire sera transmis à chaque club et, comme en U13, le Comité Directeur de Ligue et chaque District seront tenus informés.

OBLIGATIONS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES

N1 – N2 :

Les clubs concernés ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes en leur propre nom selon les dispositions de l'article 9 du Règlement de l'épreuve.

Championnat N3 :

Les clubs concernés ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes, ils peuvent remplir les obligations prévues par le Groupement de Jeunes (GJ) auquel ils appartiennent (article 6 du Règlement de l'épreuve). Les ententes sont interdites entre un club National et un club Régional ou Départemental dont les effectifs dans la même catégorie peuvent lui permettre de participer aux rencontres de la catégorie concernée. La limite est fixée à dix-huit (18) licenciés pour les équipes de football à 11 et douze (12) licenciés pour les équipes de football à 8.

Un club dont une équipe senior peut appartenir à un groupement en matière de jeunes, mais le groupement ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné, **sauf en championnat national 3. Les ententes ne sont pas interdites bien entendu si le club, d'autre part remplit les obligations des championnats régionaux vis-à-vis des jeunes.**

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°13 du 04 novembre 2025

➤ National 3. Se rapporter à l'art. 9 des R.G. des championnats Nationaux seniors.

Championnat R1 :

- 2 équipes à 11 imposées, une sur les catégories U19 à U17 et une sur les catégories U16 à U14.
- 1 équipe U13.
- 1 équipe U11.
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9).
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2.

Championnat R2 :

- 2 équipes à 11 parmi les catégories U19 à U14.
- 1 équipe U13.
- 1 équipe U11.
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9).
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2.

Championnat R3 :

- 1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14.
- 1 équipe U13.
- 1 équipe U11.
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9).
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2.

« Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des ententes ou des groupements, au sens de l'article 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes composant le groupement ou l'entente devra, a minima, être supérieur, à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées.

À défaut, aucun des clubs du groupement ou de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement. »

Le nombre minimum de licenciés par club pour constituer une entente est de 5 pour une équipe de foot à 11 et de 3 pour une équipe de foot à 8.

Les sanctions Seniors Masculins

La situation des clubs, au regard des obligations, est examinée par la Commission Régionale des Jeunes en cours de saison (intermédiaire) puis définitivement validée le 30 avril.

Chaque examen de situation est notifié aux clubs par les moyens habituels de publication, après approbation par le Comité de Direction de la LFNA.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°13 du 04 novembre 2025

Les sanctions sont les suivantes :

- 1^{ère} année d'infraction : amende fixée par le barème financier.
- 2^{ème} année d'infraction : amende doublée / 5 points de retrait / non-accession.
- 3^{ème} année d'infraction : amende triplée / 7 points de retrait / non-accession.
- 4^{ème} année d'infraction : amende quadruplée / 10 points de retrait / non-accession.

Le décompte des années d'infraction repart immédiatement à zéro dès lors que le club se met en règle.

Le Président
Alexandre RAMBAUD



Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

